



LIMINAIRE DU CSAL EN FORMATION SPÉCIALISÉE DU 6 MAI 2025

Monsieur le Président,

À l'instar de l'ensemble du budget de l'État, le gouvernement BAYROU a tranché dans le vif dans le budget destiné aux conditions de vie au travail des agents de la DGFIP. **Ainsi, la DRFIP 13 perd 1/4 de son budget et la DIRCOFI le voit diminuer de 16 %.** Ces diminutions sont dans la droite ligne de la politique de casse des services publics et des agents initiées depuis une vingtaine d'années et amplifiée par ce nouveau budget.

Une fois encore, **la DGFIP est sacrifiée sur l'autel de l'austérité avec 550 nouvelles suppressions d'emplois** sans oublier la revue des missions du 1^{er} ministre qui en supprimera probablement d'autres. Le gouvernement l'a déjà annoncé, une économie de plus de 40 milliards d'euros doit être réalisée en 2026 ! **De quoi anticiper une nouvelle coupe budgétaire et une dégradation supplémentaire des conditions de travail...**

Tout cela est relativement **contradictoire avec l'exercice de communication de la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2025-2026, qui annonce dès la première phrase : « La préservation de la santé physique et mentale, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents constituent un enjeu prioritaire pour les Ministères économiques et financiers (MEF). Celui-ci s'est traduit depuis plusieurs années par une politique ambitieuse, dotée de moyens humains et financiers importants, élaborée avec les directions et concertées avec les organisations syndicales. Cette politique repose sur un réseau d'acteurs ministériels et un budget dédié ».**

Nous sommes ravis de savoir qu'il s'agit d'un enjeu prioritaire et **que la DGFIP « s'inscrit pleinement dans le plan santé et sécurité au travail du ministère »** dicit la note de déclinaison directionnelle du 27/03/2025, surtout quand on sait que depuis le début de l'année, 5 collègues ont mis fin à leurs jours et 2 ont tenté de le faire sur leur lieu de travail... Il serait peut-être temps de regarder la vérité en face et de se rendre compte du mal être grandissant et de la dégradation des conditions de travail des agents de la DGFIP !

La note directionnelle 2025-2026 est décevante tant elle ne prend pas à bras-le-corps les véritables problématiques rencontrées dans les services.

On notera tout de même la rédaction et la diffusion d'un « kit santé » afin d'améliorer l'information des agents relative aux droits et obligations en matière de congés pour raison de santé, d'accidents de service et de maladie professionnelle. Pour rappel, nous avons demandé depuis longtemps, une formation destinée aux agents sur ce sujet, ce qui nous avait valu comme unique réponse, une réflexion ironique de la direction expliquant que cela allait encourager les collègues à se mettre en arrêt.

Concernant la concertation avec les organisations syndicales mise en avant par la note d'orientation, **il semble que la DIRCOFI fasse exception avec une seule formation spécialisée sur le premier semestre et sur une demi-journée en plus !** Nous vous rappelons que la FS n'est pas juste une chambre d'enregistrement, mais une instance de dialogue social destinée à réfléchir à une amélioration des conditions de travail des agents. **Alors certes, les budgets sont arrivés tardivement mais, comme le précise la note, le budget doit être relié au DUERP et au PAPRIACT. Or, le bilan du PAPRIACT 2024, aurait pu être discuté en amont afin d'anticiper des axes budgétaires pour 2025.**

Monsieur le Président, vous nous demandez de donner un avis sur le projet de budget FS 2025, alors qu'aucun document préparatoire n'a été envoyé, que rien n'a été discuté, qu'aucun bilan des actions 2024 n'a été dressé (nous rappelons que la note prévoit un bilan quantitatif et qualitatif de l'exécution budgétaire et pas seulement un bilan comptable).

Nous tenons également à vous signaler qu'aucun document préparatoire concernant la campagne DUERP 2025 n'a été transmis, **nous demandons donc que ce point soit retiré de l'ordre du jour et rediscuté lors de la prochaine formation spécialisée. Il en est de même pour le bilan des exercices incendie 2024 sur l'ensemble des sites, l'examen des RSST et le bilan du PAPRIACT 2024.**

En outre, l'action dans cette instance ne peut être cohérente que si elle s'inscrit dans un cadre stratégique fort. Or, la DGFIP poursuit une politique de fragmentation sur les dossiers structurants. La mise en place unilatérale du mouvement au fil de l'eau des inspecteurs en est une illustration préoccupante. Sans concertation, sans débat, la DG a supprimé les mouvements locaux des inspecteurs et introduit des procédures opaques, en rupture avec les lignes directrices de gestion. **Ce dispositif dérogatoire et arbitraire remet en cause les priorités légales, le droit à la formation, l'égalité de traitement et la conciliation des temps de vie.** Il institutionnalise l'opacité, accroît les risques de discrimination et alimente le sentiment d'injustice et de défiance dans les collectifs de travail.

Ce type de décision unilatérale entre en contradiction totale avec les objectifs portés par la Formation Spécialisée. **Comment bâtir une politique cohérente de santé, sécurité et conditions de travail, si des logiques individualistes défont dans le même temps les repères collectifs et fragilisent les collectifs de travail ? Comment prétendre prévenir les risques psychosociaux sans interroger les effets délétères de ces réformes sur les trajectoires professionnelles, le sentiment d'abandon ou l'isolement croissant des agents ?**

Solidaires Finances Publiques réaffirme que **la santé au travail ne se décrète pas**. Elle se construit dans la durée, à partir d'une politique nationale forte, cohérente et assumée. La FS doit en être un levier. Elle doit incarner une volonté : **celle de faire du travail un espace soutenable, structurant et émancipateur**.

Nous défendons une autre vision du travail, **loin des logiques de rentabilité et de contrôle, dans laquelle celui-ci ne serait pas un facteur de souffrance mais un vecteur de développement, de reconnaissance et de pouvoir d'agir**. Le travail peut et doit être un lieu où les individus se construisent, se réalisent et participent activement à une œuvre collective. Cela suppose que chacun et chacune dispose des moyens d'agir, de penser son activité, de débattre d'un travail qui fait sens. L'organisation du travail doit cesser d'être pensée comme un simple outil d'exécution pour devenir un cadre vivant, ajustable, porteur de coopération et de dignité. Ce que nous portons ici c'est une ambition : **transformer le travail pour qu'il contribue à la puissance des collectifs et à la liberté des individus**.

La santé au travail ne peut se résumer à des outils ou des procédures. **Elle repose avant tout sur la manière dont le travail est organisé, sur la capacité des agentes et des agents à réaliser leurs missions** dans des conditions qui favorisent leur autonomie, la coopération et la maîtrise des moyens mis à disposition. Cela suppose également **des effectifs suffisants** pour garantir une charge de travail soutenable et une vision globale de la charge de travail et des enjeux de chaque service au plus haut niveau. Or, **aucune réflexion approfondie n'est menée aujourd'hui sur l'organisation du travail, alors même qu'il s'agit d'un levier fondamental pour prévenir les risques psychosociaux**.

Solidaires Finances Publiques demande que le travail soit replacé au centre des politiques de Santé, Sécurité et Conditions de Travail. Cela implique l'écoute des collectifs, l'accompagnement des acteurs de prévention, la reconnaissance des tensions vécues dans les services. **Cela suppose de réintroduire partout des moments et des lieux d'échange sur le travail et son organisation afin que les équipes puissent proposer des améliorations, confronter leurs points de vue et agir collectivement pour retrouver du sens à leur travail**.

En outre, **nous attendons toujours un calendrier des instances afin de pouvoir nous organiser et discuter et analyser de manière sérieuse les sujets en amont**. Nous exigeons également des **temps d'instance adapté** ainsi que la tenue d'une FS au minimum tous les trimestres afin de suivre les dossiers en cours (notamment les fiches de signalement). Enfin, comme l'ensemble des organisations syndicales vous l'ont rappelé par courriel du 15 avril, le Président de la FS doit consulter la secrétaire de la FS pour l'élaboration de l'ordre du jour.

Nous réitérons également notre volonté de disposer des documents préparatoires 15 jours avant la tenue des instances, tout en s'assurant de la pertinence de ces mêmes documents. À titre d'exemple, le tableau statistique des accidents de service transmis pour cette instance, ne permet pas aux membres de cette FS d'exercer pleinement leur mission. Passer sous silence les conditions dans lesquelles ont eu lieu ces accidents revient à nier sa qualité de préventeur à cette instance.

Il aurait paru plus opportun de fournir aux membres de cette FS, les déclarations d'accident de service ou à défaut, un descriptif des accidents.

En effet, Monsieur le Président, nous le rappelons, la Formation Spécialisée n'est pas une simple chambre d'enregistrement.

La FS trouve le fondement de son action dans sa connaissance de la marche générale de la direction (organisation et fonctionnement) comme celle de la situation des personnels qu'elle représente. Il ne peut y avoir de consultation sans information, d'enquête sans connaissance des accidents, d'actions de prévention sans connaissance des accidents.